



Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande Publique
Sous matière : Marchés publics

OBJET : Attribution de l'accord-cadre
d'élagage et entretien des arbres

Décision N°2026-132

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026-73 du 21 mars 2026 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°4,

VU le Code de la Commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1°

VU le règlement intérieur des procédures adaptées approuvé par délibération n°351 en du 15 décembre 2025 : article 7.3.1

CONSIDERANT la nécessité de renouveler l'accord-cadre d'élagage et d'entretien des arbres pour la Ville,

VU la publicité réalisée dans La Dépêche du Midi en date du 15 janvier 2026 et dans le Moniteur en date du 14 janvier 2026,

VU les sept offres reçues et les critères de choix pondérés à savoir : Prix des prestations (55%), délais proposés (15%) et compétences techniques (30%)

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 29 avril 2026,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer l'accord-cadre d'élagage et d'entretien des arbres avec SMDA sise 78910 TRAPPES, selon les prix indiqués au bordereau des prix, pour un montant minimum annuel 5 000€ HT et un montant maximum annuel de 51 500€ HT.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois, suivie éventuellement de 3 reconductions expresses de 12 mois chacune.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 29 avril 2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 30 AVR. 2026

ID : 011-211100763-20260429-DEC2026132CP-CC



Le Maire,


Philippe GREFFIER